

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf février, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni en visio, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du .

### **DÉCISION N° DB2024\_010 - ATTRACTIVITE DEVELOPPEMENT ET TRANSITIONS DEMANDE DE SUBVENTION DU CEP CHAROLAIS BRIONNAIS POUR SA CANDIDATURE DES SITES CLUNISIENS DU CHAROLAIS-BRIONNAIS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 29/02/2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-3251 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article premier,

Considérant le soutien à l'organisation de manifestations culturelles, sportives, touristiques et économiques contribuant au développement des voies vertes et voies bleues,

Considérant le travail engagé par l'association CEP DU CHAROLAIS BRIONNAIS pour le dépôt de la candidature des sites clunisiens du Charolais Brionnais au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Considérant l'appui pour cette candidature sur le Centre d'Etudes des Patrimoines de Saint-Christophe-en-Brionnais,

Considérant la nécessité pour le CEP de recruter un coordinateur et animateur pour le Charolais-Brionnais,

Considérant la demande de soutien financier du CEP Charolais-Brionnais pour le financement du poste précité,

**Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

**Article 1 :** D'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 euros au Centre d'Etudes des Patrimoines (CEP) de Saint-Christophe-en-Brionnais pour participer au frais d'ingénierie découlant du recrutement d'un poste de coordinateur, animateur dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO.

**Article 2:** D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

**Article 3:** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**Article 4:** La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de membres en exercice : 21</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Patrick BOUILLON</b>
<b>Membres présents à la séance : 14</b>	<b>Votants : 14</b>

**Membres présents :**

Gérald GORDAT, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Philippe DUMOUX, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

**Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Christian LAROCHE, Jacky COMTE, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 29 février 2024  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**